

ACTING AND SPEAKING

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Article I : Caractéristique de la formation

L'organisme de formation organise au profit des professionnels (salariés et demandeurs d'emploi) et des particuliers l'action de formation suivante :

Intitulé du Stage :

Formation pour les métiers artistiques et techniques du cinéma et de l'audiovisuel.

Objectif :

Ces formations ont pour but de développer les compétences des stagiaires afin d'intégrer les productions développées dans les milieux du cinéma et de l'audiovisuel.

Moyens mis en œuvre :

- Formations sur le jeu d'acteur.
- Formations ciblées sur des métiers.
- Formations courtes de découverte des métiers

Formations en présentiel.

Modalités de validation des acquis :

Entretien individuel en début et fin de formation avec le formateur référent. Point sur l'évolution du stagiaire à mi-parcours. Remise d'un Bilan Pédagogique et d'un Certificat en fin de formation.

Lieu de la formation :

La formation peut se dérouler sur dans des salles en fonction des besoins des formations.

Article II : Bénéficiaires de la formation

Demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle, salariés, particuliers.

Article III : Dispositions financières et Tarifs

Les formations sont éligibles au financement public.

Article IV : Conditions d'annulation

L'annulation de la présence du stagiaire à la formation doit être notifiée par écrit dans les plus brefs délais avec un justificatif d'annulation. L'annulation est effective sous réserve de l'accord de la direction.

Article V : Mode de règlement des conflits

Médiation :

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à

compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel. Cet établissement a désigné, par adhésion la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation. Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois Tel. 04 82 53 93 06 - Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr - Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir : - Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur, - Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné, - Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi, - Copie de la réclamation préalable, - tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.).

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal compétent sera le seul compétent pour régler le litige.

Article VI : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la signature et pour la durée du stage.

Article VII : Traitement des données personnelles et RGPD

Les données personnelles recueillies sont utilisées à des fins de traitement commercial et administratif. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à votre responsable de centre.